

# L'ÉCOLE BRÛLE...ET NOUS REGARDONS AILLEURS

Nous étions 180 personnels grévistes de l'Education Nationale, réunis en Assemblée Générale le 14 mai 2019, à décider de reconduire la grève au moins jusqu'au 16 mai 2019.

Parce que la loi Blanquer va précariser les travailleurs et travailleuses de l'Education nationale

Parce que la loi Blanquer aggrave les inégalités sociales sur le territoire

Parce que la loi Blanquer pille le public pour gaver le privé

**Il nous reste seulement deux semaines avant son adoption définitive.**

**Il y a urgence ! Agissons !**

**Nous pouvons et nous devons gagner !**

**Ensemble cessons le travail, soyons en grève !**

**Ensemble bloquons Blanquer !**

## Notre Programme de la semaine

Mercredi 15 : Journée pour un vrai statut AESH  
(13h30 AG Bourse du travail - 15h manif - 16h  
Audience Rectorat)

Jeudi 16 : 7h45- Métro Mirail blocage des  
établissements (parents-profs)  
15h AG Bourse du travail

Vendredi 17 : Manif/blocage à préciser  
Soirée festive

Samedi : 14h Cortège éducation à la manifestation  
GJ

Mardi 21 : Grève et manif

## Leur Programme de la semaine

Mercredi 15 : Examen au Sénat du  
projet de loi, adopté par l'Assemblée  
nationale, pour une école de confiance

Jeudi 16 : Discussion au Sénat

Mardi 21 : Vote solennel/ 16h30 le  
résultat du scrutin public sur le projet  
de loi pour une école de confiance sera  
proclamé.

## **Retrait des lois Blanquer**

**Retrait du projet de loi pour une refondation de  
la fonction publique!**

**Titularisation de tous les personnels précaires!**

**Pour une école publique, gratuite, émancipatrice,  
ouverte à toutes et tous!**

---

Des réunions d'informations s'organisent : salle municipale de Fonbeauzard le 16 mai à 18h30,  
Ecole Calas Dupont à Toulouse le 14 mai à 20h...infos sur le site de la FCPE.

## **Qu'est ce qu'une grève reconductible ??**

Contrairement à un jour de grève ponctuel, la grève reconductible est une grève qui peut être reconduite sur plusieurs de jours de suite...aussi longtemps que nécessaire et sans dépôt d'un nouveau préavis. C'est dans les Assemblées Générales de grévistes que se vote sa reconduction. Au jour le jour, ou tous les deux jours...cela dépend des modalités que l'AG décide.

## **Dans le secteur de l'éducation, peut-on être en grève reconductible?**

OUI ! Reconductible ou non la grève est un droit constitutionnel. Dans l'Education nationale des préavis de grève sont d'ores et déjà déposés par les syndicats. Ces préavis couvrent l'ensemble des personnels : titulaires, stagiaires, contractuel.le.s, enseignant.e.s et non-enseignant.e.s.

## **Peut-on se mettre en grève reconductible dans le 1er degré?**

OUI ! Il suffit de mentionner dans sa déclaration d'intention plusieurs journées successives (cela n'oblige pas à faire effectivement grève tous les jours mentionnés, mais contribue déjà à désorganiser le service minimum d'accueil des élèves). Cette déclaration d'intention est à renouveler tous les 5 jours. Aucune sanction n'étant prévu par l'administration pour les profs qui ne font pas leur déclaration..pourquoi alors ne pas arrêter de la faire?

## **Va-t-on nous retirer le salaire de tous nos jours de grève (même les jours où l'on ne travaille pas)?**

Même si elle ne le fait pas systématiquement, l'administration peut appliquer l'«arrêt Omont» et retirer le salaire des journées non-travaillées entre deux journées de grève (samedi et dimanche par exemple). Pour contourner cette mesure, on peut soit travailler une de ces deux journées, soit travailler la dernière heure précédent les journées non travaillées en le faisant constater par son supérieur hiérarchique. Mais nous pourrons également par notre détermination exiger que l'administration ne nous retire pas notre salaire. Cela s'est déjà fait !

## **Faut-il que tous les collègues se mettent en grève reconductible?**

L'idéal reste qu'un nombre maximum des personnels soient en grève. Mais ce n'est pas une condition indépassable, on peut fort bien perturber un établissement à quelques grévistes et rejoindre les collègues grévistes des autres établissements sur les temps d'action : ag, blocage, rassemblement ...

## **La caisse de grève**

Une caisse de grève est déjà en place !!

Cette caisse de solidarité a déjà commencé à être abondée par des dons. Elle va continuer à être alimentée par les soutiens que nous recueillerons.

Elle permettra de soutenir financièrement les grévistes, notamment les plus précaires. C'est l'AG qui décidera des modalités de redistribution. Les personnels en difficulté devront se signaler auprès de la commission qui la gère.